



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-168

Déposé le : 19.4.2016

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat : **SECOURS ALPIN**

Texte déposé : Le SAS (Secours Alpin Suisse) est aujourd'hui devenu, avec les stations de secours CAS (Club Alpin Suisse) locales et en collaboration avec les dispositifs de sécurité cantonaux, dans certains cas par le biais d'accords de prestations, un instrument crucial de la politique cantonale de sécurité. Il endosse avec les organisations partenaires, des tâches publiques liées à la sécurité dans des domaines relevant de la **responsabilité cantonale**. En tant qu'organisation faitière, le SAS se charge des questions liées à la coordination et à la responsabilité temporaire d'employeur pour tous les sauveteurs qu'il envoie en mission ainsi que de leur disponibilité matérielle, personnelle et technique aux interventions. La disponibilité personnelle et matérielle relèvent principalement du **bénévolat**. Actuellement, le SAS est intégré dans 7 associations régionales dont le SARO (Secours Alpin Romand). Le SARO englobe les cantons de GE, VD, JU, NE, FR et BE sauf VS. Il est organisé sous forme d'association régionale. Pour le canton de Vaud, les secteurs, Mont-Tendre, Montreux, Château-d'Oex, Villars, Leysin, les Diablerets et St-Croix constituent l'association vaudoise. Voilà pour l'organisation.

La montagne est de plus en plus fréquentée. L'an dernier, les secours ont prêté assistance à 2750 personnes dans les Alpes suisses et le Jura soit 294 de plus qu'en 2014. 98 personnes ont perdu la vie. Plus que jamais, le Secours Alpin Suisse et son association vaudoise sont sollicités, plus particulièrement par la pratique de nouveaux sports (Hiver : Speedflying, Freerider, Raquettes et randonnées en peau de phoque, autres // Été : Escalade, Via Ferrata, Parapente, Aéronefs, Canyonning, autres).

Le Secours Alpin est un service de pointe qui ne laisse plus de place à l'amateurisme.

Pour preuve, un conducteur de chien doit effectuer une formation de 3 ans et complète aussi bien pour le maître et son chien à effectuer 400 heures de formation par an aux frais du maître. D'autre part, le conducteur de chien doit faire d'importantes concessions aussi bien sur le plan privé que professionnel. Fréquemment, les entraînements ont la priorité sur le temps passé en famille. L'employeur doit être aussi compréhensible du fait des nombreuses absences que demande cette mission. Toutes ces personnes travaillent comme bénévoles et sont uniquement défrayées en cas d'intervention. Dans ces conditions, la relève est très difficile. Cette activité peine à susciter des vocations.

Les autres spécialités de sauvetage demandent aussi de gros efforts de formation telles que : spécialiste du sauvetage hélicoptère, en canyoning, médecine et autres.

En conséquence, les deniers publics sont indispensables pour garantir le sauvetage vaudois alpin pour maintenir des prestations optimales. Actuellement le Canton Vaud verse 4 ct. par habitant selon une recommandation de l'année 1996. Depuis la situation a évolué fortement. Le Canton de Berne l'a bien compris, sa contribution est de 20 ct. par habitant.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat qu'il étudie l'opportunité :

- de présenter un état des lieux de la situation actuelle du secours alpin dans le Canton.
- de proposer une augmentation financière au secours alpin vaudois afin que celui-ci puisse répondre aux nombreuses sollicitations suite à l'étendue d'activités dans l'arc alpin vaudois.
- d'encourager le Conseil d'Etat à signer un contrat de prestations avec la fondation Secours alpin

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate

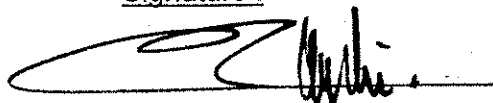


Nom et prénom de l'auteur :

Philippe Randin,

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



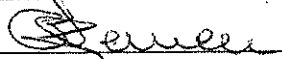

Signature(s) :

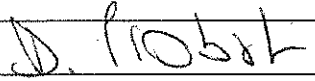
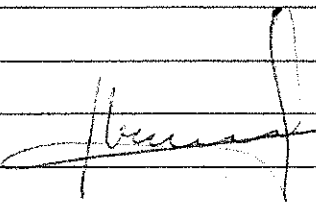

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch


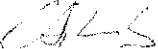

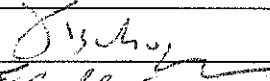
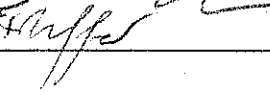
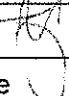

Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Aellen Catherine 	Christen Jérôme	Eggenberger Julien 
Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire 	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille 	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle 
Bendahan Samuel 	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne 
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Gander Hugues 
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas 	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard 	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe 
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya 	Démétriadès Alexandre 	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Calpini Christa 	Despot Fabienne	Induni Valérie 
Capt Gloria	Devaud Grégory 	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert 	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Cherubini Alberto 	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Cherbuin Amélie 	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chevalley Christine	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette 	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1 mars 2016

Kernen Olivier 
Krieg Philippe
Kunze Christian
Labouchère Catherine
Lio Lena
Luisier Christelle
Mahaim Raphaël
Maillefer Denis-Olivier 
Manzini Pascale
Marion Axel
Martin Josée
Mattenberger Nicolas
Matter Claude
Mayor Olivier
Meienberger Daniel
Meldem Martine
Melly Serge
Meyer Roxanne
Miéville Laurent
Miéville Michel
Modoux Philippe
Mojon Gérard
Montangero Stéphane
Mossi Michele
Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc
Oran Marc
Pahud Yvan
Papilloud Anne
Pernoud Pierre-André
Perrin Jacques
Pidoux Jean-Yves
Pillonel Cédric
Podio Sylvie
Probst Delphine 
Randin Philippe
Rapaz Pierre-Yves
Rau Michel
Ravenel Yves
Renaud Michel 
Rey-Marion Alette
Rezso Stéphane
Richard Claire
Riesen Werner
Rochat Nicolas
Romano Myriam 
Roulet Catherine
Roulet-Grin Pierrette
Rubattel Denis
Ruch Daniel

Rydlo Alexandre 
Schaller Graziella
Schelker Carole
Schobinger Bastien
Schwaar Valérie
Schwab Claude 
Sonnay Eric
Sordet Jean-Marc
Stürner Felix
Surer Jean-Marie
Thalmann Muriel 
Thuillard Jean-François
Tosato Oscar
Treboux Maurice
Trolliet Daniel
Tschopp Jean 
Uffer Filip 
Venizelos Vassilis
Voiblet Claude-Alain
Volet Pierre
Vuarnoz Annick 
Vuillemin Philippe 
Wüthrich Andreas
Wyssa Claudine
Züger Eric 